



DOSSIER MARIAGE FUTUR(E) ÉPOUX(SE)

**Commune de Montrouge
Service des Affaires Civiles
4 rue Edmond Champeaud
92121 Montrouge cedex
Tél. 01 46 12 73 35
01.46.12.73.36**

Le dépôt du dossier de mariage se fait exclusivement sur rendez-vous pris en ligne sur le site de Montrouge.

La présence des deux futurs(res) époux(ses) est obligatoire et la date de la cérémonie sera fixée entre 2 et 6 mois au jour du dépôt du dossier.

Il n'est pas célébré de mariage les dimanches et jours de fêtes.
Le jour et l'heure de la célébration du mariage seront fixés après dépôt d'un dossier complet, de son acceptation, et en fonction des disponibilités.

Une quête au profit de la Caisse des Écoles sera effectuée le jour du mariage.

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux invités de ne pas jeter de riz sur les marches de l'Hôtel de Ville.

PIÈCES À PRODUIRE PAR CHACUN(E) DES FUTURS(ES) ÉPOUX(SES)

1/ Attestation sur l'honneur de domicile ou de résidence, dûment complétée et signée

1bis/ Si le (la) futur(e) marié(e) réside à l'étranger, joindre un certificat de résidence, établi par l'autorité étrangère. Cet acte devra être accompagné de sa traduction faite par un traducteur assermenté en France.

2/ Pièces justificatives permettant d'établir la réalité du domicile ou de la résidence :

A/ bail locatif original, ou titre de propriété original

+

B/ 1 document original datant de moins de trois mois à la date de dépôt du dossier¹, mais d'au moins un mois à la date de publication des bans², notamment :

quittance de loyer (agence ou bailleur)	attestation de l'employeur
facture d'électricité ou gaz	attestation d'assurance habitation (en cours)
attestation ASSEDIC	bulletin de salaire
facture de téléphone à l'exclusion de la téléphonie mobile	relevé de compte bancaire
avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu	justificatif de remboursement d'assurance maladie
avis de taxe d'habitation	justificatif de remboursement de mutuelle

C/ cas particulier du (de la) futur(e) marié(e) hébergé(e) :

- bail locatif original, ou titre de propriété original de leur hébergeant,
- attestation d'hébergement (nominative) établie sur papier libre par leur hébergeant, indiquant la date du début de l'hébergement,
- pièce d'identité originale de l'hébergeant,
- **au moins 2** justificatifs au nom du (de la) futur(e) marié(e) hébergé(e), pris dans la liste ci-dessus, et dans les mêmes conditions de validité.

3/ Feuille jointe de renseignements sur les futurs(es) époux(se), dûment complétée et signée.

¹ Cette pratique « relève d'un usage » : réf. : compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2011 entre le Parquet du Tribunal de Grande Instance de Nanterre et les officiers d'état civil du ressort.

² Selon l'article 74 du code civil, « Le mariage sera célébré, au choix des époux, dans la commune où l'un d'eux, ou l'un de leurs parents, aura son domicile ou sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi ».

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FUTURS(ES) ÉPOUX(SES)

Ordre du nom choisi lors de la constitution du dossier de mariage : 1 ou 2

FUTUR(E) ÉPOUX(SE) 1 ou 2

NOM :
Prénom(s) :
Né(e) le :
à :
Adresse :
.....
Téléphone :
Mail :
Profession :

PÈRE FUTUR(E) ÉPOUX(SE)

NOM :
Prénom(s) :
Profession :
Adresse :
.....

MÈRE FUTUR(E) ÉPOUX(SE)

Nom de jeune fille :
Prénom(s) :
Profession :
Adresse :
.....

Signature :

FUTUR(E) ÉPOUX(SE) 1 ou 2

NOM :
Prénom(s) :
Né(e) le :
à :
Adresse
.....
Téléphone :
Mail :
Profession :

PÈRE FUTUR(E) ÉPOUX(SE)

NOM :
Prénom(s) :
Profession :
Adresse :
.....

MÈRE FUTUR(E) ÉPOUX(SE)

Nom de jeune fille :
Prénom(s) :
Profession :
Adresse :
.....

Signature :

Enfant(s) en commun oui non (1)

Contrat de mariage oui non (1)

Echange d'alliances oui non (1)

Souhaitez-vous qu'il soit fait mention de la célébration de votre mariage dans la publication municipale «Montrouge Magazine» ? oui non (1)

(1) cocher la case correspondante.

ADRESSE APRÈS LE MARIAGE :

Afin d'éviter des erreurs dans la rédaction de votre acte de mariage, nous vous prions de remplir très lisiblement cette feuille, en lettres capitales.

4/ Pièce d'identité en original (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour).

5/ Copie intégrale de l'acte de naissance comportant la filiation :

- pour les Français nés en France, cette copie intégrale de l'acte de naissance ne doit pas dater de plus de trois mois, comptés à partir du jour du dépôt du dossier de mariage³

- pour les Français nés à l'étranger ou outre-mer, cette copie intégrale de l'acte de naissance ne doit pas dater de plus de six mois, comptés à partir du jour du dépôt du dossier de mariage⁴.

5bis/ Lorsque les futurs(es) époux(se), ou l'un(e) d'eux (d'elles) est un(e) réfugié(e) ou un(e) apatride né(e) dans son pays d'origine, la copie de l'acte de naissance est remplacée par la remise d'un certificat tenant lieu d'acte de naissance délivré par le directeur de l'O.F.P.R.A.⁵ S'agissant d'un document délivré en France, il ne devra pas dater de plus de trois mois, comptés à partir du jour du dépôt du dossier de mariage⁶.

Pour les personnes de nationalité étrangère, veuillez vous rapprocher du service mariage.

6/ Liste des témoins dûment complétée avec :

- photocopie de leur pièce d'identité respective
- un justificatif de domicile ou de résidence si l'adresse figurant sur la pièce d'identité n'est plus exacte.

7/ Certificat du notaire si un contrat de mariage a été passé.

8/ Cas particulier du (de la) futur(e) marié(e)veuf(ve) : joindre une copie de l'acte de décès du précédent conjoint.

9/ Cas particulier des futurs mariés ayant déjà un ou plusieurs enfants ensemble et nés après le 1^{er} juillet 2006 : joindre le livret de famille, pour mise à jour.

³ Article 70 du code civil et compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2012 entre le Parquet du Tribunal de Grande Instance de Nanterre et les officiers d'état civil du ressort.

⁴ Article 70 du code civil.

⁵ Office français de protection des réfugiés et apatrides. Paragraphe 360 de l'Instruction générale relative à l'état civil.

⁶ Article 70 du code civil.

LISTE DES TÉMOINS (les témoins doivent être majeurs, au nombre de deux au minimum et de quatre au maximum⁷)
(Joindre pour chaque témoin la photocopie d'une pièce d'identité comportant une adresse
et la photocopie d'un justificatif de domicile ou de résidence de moins de trois mois si l'adresse figurant sur la pièce d'identité n'est plus exacte)

AVIS IMPORTANT

Il est tout particulièrement recommandé aux futurs(es) époux(se), à leurs ascendants et aux témoins, de se trouver dans la Salle des Mariages, **à l'heure fixée par l'Officier de l'Etat civil, faute de quoi le mariage pourrait être retardé. En cas de retard ne permettant pas une célébration le jour-même, les parties ne pourront présenter aucune réclamation si l'Officier de l'Etat civil se trouve dans l'obligation d'ajourner la cérémonie.**

A REMPLIR BIEN LISIBLEMENT ET EN LETTRES CAPITALES

TÉMOINS				
NOM				
NOM D'EPOUSE s'il y a lieu				
PRENOM				
Date et lieu de naissance				
Maîtrise de la langue française (OUI ou NON) : si réponse négative, présence nécessaire d'un interprète-traducteur le jour du mariage⁸				
PROFESSION				
ADRESSE COMPLETE				
DECORATIONS (Croix de la Libération, Légion d'Honneur, Croix de Guerre et Médaille de la Résistance uniquement)				

⁷ Article 75 du code civil

⁸ (compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2012 entre le Parquet du Tribunal de Grande Instance de Nanterre et les officiers d'état civil du ressort, p.25).

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE

Je soussigné(e) (1) _____

né(e) le _____ à _____

atteste sur l'honneur (2) :

avoir mon domicile sis (3) _____
Justificatifs à joindre obligatoirement

avoir ma résidence sise (3) _____
Justificatifs à joindre obligatoirement
depuis le _____

ou que l'un de mes parents (père ou mère) (2):

a son domicile sis (3) _____
Justificatifs à joindre obligatoirement

a sa résidence sise (3) _____
Justificatifs à joindre obligatoirement
depuis le _____

exercer la profession de _____

atteste sur l'honneur (2) :

être célibataire être veuf(ve) être divorcé(e) ne pas être remarié(e)

A _____ le _____

Signature

(1) Nom en majuscules et prénoms

(2) Cocher la ou les cases utiles

(3) Adresse complète

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE

Je soussigné(e) (1) _____

né(e) le _____ à _____

atteste sur l'honneur (2) :

avoir mon domicile sis (3) _____
Justificatifs à joindre obligatoirement

avoir ma résidence sise (3) _____
Justificatifs à joindre obligatoirement
depuis le _____

ou que l'un de mes parents (père ou mère) (2):

a son domicile sis (3) _____
Justificatifs à joindre obligatoirement

a sa résidence sise (3) _____
Justificatifs à joindre obligatoirement
depuis le _____

exercer la profession de _____

atteste sur l'honneur (2) :

être célibataire être veuf(ve) être divorcé(e) ne pas être remarié(e)

A _____ le _____

Signature

(4) Nom en majuscules et prénoms

(5) Cocher la ou les cases utiles

(6) Adresse complète